



## Mesures salariales du 6 Juillet :

### Des annonces mais encore une perte de pouvoir d'achat !

Alors que l'inflation fait rage, que l'ensemble des luttes menées depuis le début de l'année ont comme point commun le pouvoir d'achat ; C'est sous la pression de plus de 30% de grévistes lors de la journée de grève unitaire du 6 Juillet, notamment à la production et dans les bas salaires de l'entreprise, que la direction s'est vu contrainte de tenir la table ronde concernant les mesures d'urgences réclamées par les cheminot-e-s pour compenser l'inflation !

### La direction valide la perte de pouvoir d'achat des salarié-e-s de la SNCF !

Même si elle reconnaît que l'inflation est là, que la SNCF a gagné de l'argent en 2021 et annonce une année record en 2022, elle ne prend pas les mesures pour la compenser et après plusieurs interruptions de séances, annonce le train de mesures suivants :

- **Augmentation générale des salaires de 1,4% brut annuel auquel se cumule une majoration uniforme de 400€ brut annuel.**
  - **Augmentation de la gratification de Vacances de 100€, +20€ au premier enfant, + 20€ au second, + 10€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant**
  - **Revalorisation de l'ensemble des EVS de production de + 4%**  
*(voir QR Code pour la liste)*
  - **Indemnités de nuits, week-end et fêtes, sorties astreintes +7%**
    - **Revalorisation des salaires à l'embauche :**  
**classe 2 : + 4%, classe 3 : + 2%, classe 4 : + 1%**
  - **Revalorisation de la prime de travail de 5 à 8% par an, sur 3 ans, à partir de 2023 et annonce de travaux sur la prime de traction.**
  - **Allocation de déplacement régime général et roulant + 3%**
- **Ouverture des discussions sur la revalorisation de l'indemnité résidence lors de la NAO de fin d'année.**

Les augmentations salariales en pourcentage et sommes uniforme seront également appliquées aux contractuels. Pour autant, sorti des EVS, une fois enlevées les indemnités et allocations qui rémunèrent la pénibilité des mesures. On peut faire le constat que l'augmentation moyenne de la rémunération annuelle est de 3,1%, loin des 6 % d'augmentation d'inflation depuis le début d'année.

Concernant la mise œuvre de ces mesures, il aura fallu batailler avec la direction pour qu'elle accepte d'avoir une rétroactivité à compter d'avril 2022, mais elle réclame aux cheminot-e-s encore un peu de patience vu qu'elle n'envisage le paiement de ces mesures, avec le solde concernant la rétroactivité, qu'à compter de la paie d'octobre. Elle accepte malgré tout de faire une avance de 300€ sur cette rétroactivité qui sera payé, comme le complément 100€ de la gratification de vacances sur la paie d'Aout !

# à noter!

## 1,4 % d'augmentation générale Et 400€ en sommes uniformes, **KESAKO ?!**

La fédération SUD-Rail revendique depuis toujours des augmentations en somme uniforme. En effet, les augmentations en pourcentage, avantagent les plus hauts salaires. Un pourcentage égal appliqué sur un salaire élevé se traduit par une augmentation en euros bien plus importante que pour un salaire moins élevé. Une augmentation en somme uniforme est donc plus juste. La direction a fait le choix de faire un « mix » des 2 systèmes. Pour SUD-Rail, si la mesure en somme uniforme accordée par la direction atténue l'injustice sociale de l'augmentation en pourcentage, le mélange des 2 est encore porteur d'écarts salariaux importants !

1,4%			400 €/an		+100 € fixe		REVALORISATION GLOBALE		
REVALORISATION GENERALE EN %			REVALORISATION GENERALE EN €		REVALORISATION GRAVAC				
POSITION REMUNERATION	Montant annuel	%	Montant annuel	%	Montant annuel	%	POSITION REMUNERATION	Montant annuel	%
PR4	301 €	1,4%	400 €	1,9%	100 €	0,5%	PR4	801 €	3,7%
PR9	333 €	1,4%	400 €	1,7%	100 €	0,4%	PR9	833 €	3,5%
PR13	379 €	1,4%	400 €	1,5%	100 €	0,4%	PR13	879 €	3,2%
PR16	408 €	1,4%	400 €	1,4%	100 €	0,3%	PR16	908 €	3,1%
PR21	489 €	1,4%	400 €	1,2%	100 €	0,3%	PR21	989 €	2,8%
PR26	595 €	1,4%	400 €	0,9%	100 €	0,2%	PR26	1 095 €	2,6%
PR30	702 €	1,4%	400 €	0,8%	100 €	0,2%	PR30	1 202 €	2,4%
PR36	868 €	1,4%	400 €	0,6%	100 €	0,2%	PR36	1 368 €	2,2%

**SUD-Rail ne s'arrêtera pas là et continuera à revendiquer 300€ net mensuel pour l'ensemble des cheminot-e-s, on voit aujourd'hui que c'est possible !**

## Les EVS de « production » ... **C'est quoi ?**

La direction annonce la revalorisation des EVS qu'elle appelle de « production » de 4% ... Mais que sont exactement ces EVS de production ?

### **ICI, retrouvez la liste des indemnités concernées par la majoration de 4 %.**

A la revalorisation de 4% des EVS listés dans le QR-Code, ce sont les indemnités de nuit, week-end et fête, sorties astreinte et nuit qui sont revalorisées de +7% ainsi que les allocations de déplacements sédentaires et roulants de + 3%.



**Au global, malgré un train de mesures inédit depuis des années, le niveau de celles-ci n'est pas satisfaisant car il entérine une baisse de pouvoir d'achat face à une inflation galopante qui est déjà à 6% pour la moitié de l'année 2022. En conséquence, les organisations syndicales CGT / UNSA / SUD-Rail et CFDT ont prévu d'échanger sur les suites à donner à ces premières annonces !**

**SUD-Rail sera moteur dans les suites qui seront données à cette journée, nous considérons que le solde de tout compte n'est pas à la hauteur !!!**